

LES NATIONS UNIES ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN SIERRA LEONE DE 2006 A 2008

Bakayota Koffi KPAYE

Département d'Histoire et d'Archéologie

Université de Lomé

E-mail : bkpaye@yahoo.fr

Résumé

Après la signature de l'accord de paix de Lomé entre le gouvernement de la République de Sierra Leone et les rebelles du *Revolutionary United Front (RUF)* le 07 juillet 1999, l'Organisation des Nations Unies (ONU) mit sur pied une mission de maintien de la paix dénommée Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Celle-ci, ayant rempli sa mission à la fin de l'année 2005, fut remplacée par une autre mission, notamment le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Ce bureau s'attela à la consolidation de la paix en soutien au gouvernement sierra-léonais de 2006 à 2008.

Mots clés : Consolidation de la paix, reconstruction post-conflit, développement économique et social, réinsertion, réforme, BINUSIL, Sierra Leone.

Abstract

After the signing of the Lomé Peace Agreement between the government of the Republic of Sierra Leone and the rebels of the *Revolutionary United Front (RUF)* on July 7, 1999, the United Nations (UN) put in place a peacekeeping mission called United Nations Mission in Sierra Leone (UNMSIL). Having fulfilled its mission in late 2005, it was replaced by another mission, namely the UN Integrated Office in Sierra Leone (UNIOSIL). This office is tackling the consolidation of peace in support to Sierra Leone government from 2006 to 2008.

Keys Words: Peace Consolidation, Post-conflict reconstruction, Economic and Social Development, Reintegration, Reform, UNIOSIL, Sierra Leone.

Introduction

Ancienne colonie britannique d’Afrique de l’Ouest et indépendante depuis le 27 avril 1961, la Sierra Leone fut ravagée par neuf années de guerre civile (1991-2000). En effet, en mars 1991, le *Revolutionary United Front (RUF)* entra en guerre afin de renverser le gouvernement sierra-léonais dirigé par le général Joseph Saidou Momo. Tout a commencé par une incursion, à la frontière de la Sierra Leone avec le Liberia, d’hommes armés se réclamant rebelles du *RUF*. Ceux-ci affichèrent au départ leur détermination à libérer la Sierra Leone de la corruption, de la pauvreté et de l’oppression des dirigeants politiques (Ayissi and Poulton 2000 : 3).

La guerre civile qui éclata ainsi en Sierra Leone au début de la dernière décennie du XXe siècle est le résultat d’un certain nombre de facteurs. La Sierra Leone souffrait des rivalités entre les ethnies Temné et Mendé, chacune voulant s’assurer le contrôle du pouvoir politique. Cette lutte fut ensuite exacerbée par les interférences de l’armée dans la vie politique du pays. De cette situation découlèrent des coups d’Etat qui fragilisèrent sensiblement l’autorité de l’Etat (Kpayé 2012 : 139-140). Et lorsque la guerre débuta au Libéria à partir de 1989, elle gagna rapidement la Sierra Leone.

L’ampleur des combats, la détérioration de la situation humanitaire et la menace que ce conflit ainsi que celui du Liberia voisin, représentait pour la stabilité de la sous-région ouest-africaine, amena la communauté internationale à intervenir. Ainsi, la Communauté économique des Etats d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et l’Organisation des Nations Unies (ONU) surtout intervinrent-elles pour sa résolution. C’est donc sous l’égide de la CEDEAO que les protagonistes signèrent plusieurs accords de paix. Aussi, l’organisation sous-régionale envoya-t-elle une force d’interposition dénommée *Ecogas Creasefire Monitoring Group (ECOMOG)*¹ pour

¹En 1990, la CEDEAO envoya, pour la première fois l’*ECOMOG* au Liberia en vue de s’interposer entre les rebelles du *National Patriotic Front of Liberia (NPFL)* de

rétablir la paix dans le pays avec le soutien de l'ONU à travers la Mission d'observation de Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL). Cependant, la persistance de la violence sur le terrain avait conduit l'ONU à prendre la direction du processus de paix dans ce pays après l'accord de paix de Lomé, signé le 7 juillet 1999 entre le gouvernement sierra-léonais et les rebelles du *RUF*. A cet effet, l'ONU créa une véritable mission de maintien de la paix multidimensionnelle : la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). C'est celle-ci qui s'occupa de l'application des dispositions de l'accord de paix de Lomé, notamment le désarmement des combattants, la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, de la justice, l'organisation des élections, etc.

Au terme de sa mission, le Conseil de sécurité mit fin au mandat de la MINUSIL le 31 décembre 2005. Mais la situation en Sierra Leone étant encore fragile, l'ONU créa le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) dont la mission est d'accompagner la Sierra Leone dans une nouvelle phase de consolidation de la paix retrouvée. La consolidation de la paix après un conflit recouvre tous les efforts qui visent à empêcher sa résurgence et à stabiliser le déroulement d'un processus de paix, établissant ainsi les fondements d'une paix durable¹. De ce fait, quelle a été donc la contribution des Nations Unies à la consolidation de la paix en Sierra Leone de 2006 à 2008?

A partir d'une documentation constituée de publications officielles, de sources électroniques et d'ouvrages, la présente étude, dont l'objectif est de dresser le bilan de deux années (2006-2008) de la présence onusienne en Sierra Leone post-conflit, répond à cette interrogation en deux parties. La première aborde les conditions de la création du BINUSIL tandis que la seconde fait un état des lieux de ses réalisations.

Charles Taylor et le gouvernement du Liberia. Depuis lors, l'*ECOMOG* est devenue la force de paix de la CEDEAO.

¹ABC des Nations Unies, Département de l'information des Nations Unies, New York, p. 91.

1. De la MINUSIL au BINUSIL (2005-2006) : la consolidation de la paix retrouvée

La consolidation de la paix en Sierra Leone a été possible grâce au succès de la MINUSIL dont la mission prit fin le 31 décembre 2005. Mais la situation étant encore fragile sur le terrain, la communauté internationale, conduite par les Nations Unies, devait accompagner la Sierra Leone dans cette phase de consolidation de la paix. Pour remplacer La MINUSIL, le Conseil de sécurité adopta, le 31 août 2005, la Résolution 1620 qui créa le BINUSIL.

1.1. Le BINUSIL ou la continuité de la MINUSIL

A partir de la fin de l'année 2005, la MINUSIL avait commencé son retrait de la Sierra Leone. En effet, la mission onusienne avait rempli l'ensemble des tâches que le Conseil de sécurité lui avait confiées lors de sa création en 1999. Parmi ses réalisations, on peut citer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de plusieurs milliers de combattants dans la vie civile, le retour de plus d'un demi-million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, la restauration de l'autorité du gouvernement à travers le pays, l'organisation d'élections générales et locales, ainsi que la formation des forces de sécurité et de défense et la réforme du secteur de la sécurité du pays¹.

Ce retour à la vie normale en Sierra Leone est à mettre à l'actif de la MINUSIL. Ce succès avait été reconnu par le représentant du Secrétaire général des Nations Unies en Sierra Leone qui déclara, à la fin du mandat de la MINUSIL devant le Conseil de sécurité ce qui suit :

« La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dont le retrait des troupes s'achève aujourd'hui, a rempli l'ensemble des tâches que le Conseil de sécurité lui avait confiées lors de sa création, il y a six ans. Parmi ses réalisations, il y a citer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de plus de 72 000 combattants, le retour de plus d'un

¹Organisation des Nations Unies (ONU), Document CS/8592 des Nations Unies, Rapport de la 5334^e séance du Conseil de sécurité des Nations Unies, 20 décembre 2005.

demi-million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, la restauration de l'autorité du gouvernement à travers le pays, l'organisation d'élections nationales et locales, ainsi que la formation et la réforme du secteur de la sécurité du pays. Le succès de la MINUSIL a démontré comment la collaboration de la communauté internationale pouvait répondre aux besoins des pays en situation de conflit dans un environnement mondial évoluant rapidement (...)»¹.

Aussi, les représentants des Etats membres du Conseil de sécurité avaient-ils reconnu les succès de la MINUSIL et relevèrent que cette mission permit à la Sierra Leone de restaurer l'autorité de l'Etat dans tout le pays et elle reste un modèle à suivre. Voici respectivement les déclarations des représentants de la Chine et de la Fédération de Russie :

« La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est sur le point de quitter le pays, le gouvernement exerce actuellement son autorité sur l'ensemble du territoire sierra-léonais. La Sierra Leone connaît une croissance économique. Néanmoins, la reconstruction du pays reste toujours confrontée à de nombreux obstacles. La communauté internationale doit maintenir son appui en vue de permettre le développement durable du pays, et avec l'aide de la communauté internationale, la Sierra Leone est promise à un avenir brillant²».

« Les activités de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) constitueront un bon exemple pour d'autres opérations de maintien de la paix, en Afrique comme ailleurs. Le gouvernement exerce son autorité sur l'ensemble du territoire, la stabilité règne dans le pays, les forces armées fonctionnent de plus en plus efficacement, et l'industrie du diamant est désormais contrôlée. Les élections passées se sont bien déroulées dans un climat paisible, et le bien-être de la population du pays dépendrait de la capacité du gouvernement à réformer le système judiciaire, à éliminer le chômage et à s'acquitter avec succès des problèmes socioéconomiques que connaissait la Sierra Leone. La MINUSIL est pionnière dans de nombreux domaines, et incarne le principe de mission complexe des Nations Unies³ ».

Mais au-delà de ces succès unanimement salués, la Sierra Leone restait encore un Etat fragile qui avait besoin d'une assistance

¹ ONU, Document CS/8592 des Nations Unies, Rapport de la 5334^e séance du Conseil de sécurité des Nations Unies, 20 décembre 2005.

² ONU, Document CS/8592 des Nations Unies, Rapport de la 5334^e séance du Conseil de sécurité des Nations Unies, 20 décembre 2005.

³ ONU, Document CS/8592 des Nations Unies, Rapport de la 5334^e séance du Conseil de sécurité des Nations Unies, 20 décembre 2005.

internationale. La viabilité du pays dépendrait de la capacité du gouvernement à mener avec succès le programme de réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de la bonne gouvernance. Les Nations Unies, en fermant leur mission en Sierra Leone, sentirent donc la nécessité de maintenir une présence internationale dans le pays en vue de sauvegarder les acquis obtenus. Ce besoin avait d'ailleurs été exprimé par le président Ahmad Tedjan Kabbah¹ lorsqu'il demanda, dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, « le maintien d'une présence des Nations Unies en Sierra Leone afin d'aider le gouvernement à favoriser la bonne gouvernance, le développement et la sécurité » (Kpayé 2012 : 342).

Cette requête avait été prise en compte par le Secrétaire général ainsi que l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. C'est pourquoi il a autorisé l'établissement du BINUSIL, qui ne fut qu'une continuité de l'œuvre déjà entamée par la MINUSIL.

1.2. L'avènement du BINUSIL en 2006

En raison du retrait de la MINUSIL en décembre 2005, le Conseil de sécurité adopta, le 31 août 2005, la Résolution 1620 (2005) qui créa le BINUSIL. Ce Bureau devait poursuivre en partie le travail de la MINUSIL en apportant une aide au gouvernement sierra-léonais sur les plans politique, économique et social et surtout prévenir une éventuelle reprise du conflit².

Ce bureau avait pour mandat :

« Aider le Gouvernement sierra-léonais à :

i) Renforcer les capacités des institutions publiques, afin qu'elles puissent continuer de s'attaquer aux causes profondes du conflit, offrir des services de base et accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la réduction de la pauvreté et à une croissance économique durable, notamment par la création d'un cadre favorable aux investissements privés et des efforts systématiques en vue de lutter contre le VIH/sida;

¹ Président de la République de Sierra Leone de 1996 à 2007.

² Voir www.operationspaix.net/11-historique-binusil.html, consulté le 23 août 2013 à 10 heures 45 minutes.

- ii) Élaborer un plan d'action national en matière de droits de l'homme et mettre en place la commission nationale des droits de l'homme;
 - iii) Doter la Commission électorale nationale de moyens lui permettant d'organiser des élections libres, régulières et crédibles en 2007;
 - iv) Renforcer la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité des institutions publiques, notamment par l'application de mesures de lutte contre la corruption et une meilleure gestion budgétaire;
 - v) Consolider l'état de droit, notamment en renforçant l'indépendance et la capacité du système d'administration de la justice, ainsi que la capacité de l'appareil policier et pénitentiaire;
 - vi) Renforcer le secteur de la sécurité sierra-léonais, en coopération avec l'Équipe militaire internationale consultative, en matière d'instruction, et d'autres partenaires;
 - vii) Promouvoir une culture de paix, de dialogue et de participation pour ce qui est des questions nationales d'importance critique, par une approche stratégique de l'information et de la communication, et notamment par la mise en place de services de radiodiffusion publics indépendants et efficaces;
 - viii) Lancer des initiatives concernant la protection et le bien-être des jeunes, des femmes et des enfants ;
- b) Assurer la liaison avec le secteur de la sécurité sierra-léonais et d'autres partenaires, faire rapport sur la situation en matière de sécurité et formuler des recommandations concernant les menaces extérieures et intérieures ;
 - c) Coordonner les efforts avec les missions et bureaux des Nations Unies et les organisations régionales d'Afrique de l'Ouest en vue de régler les problèmes transfrontaliers comme les mouvements illicites d'armes légères, le trafic d'êtres humains et le commerce illégal de ressources naturelles¹».

Dans l'ensemble, ce bureau avait la responsabilité de coordonner les efforts avec les missions et bureaux des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales d'Afrique de l'Ouest en vue de régler les problèmes transfrontaliers auxquels était confrontée la Sierra Leone post-conflit. Rappelons dans cette optique qu'à la veille de la création du BINUSIL, le Secrétaire général de l'ONU avait reconnu que « si la Sierra Leone fait des efforts méritoires pour renouer des relations de bon voisinage, ces efforts devraient aussi être étayés par la revitalisation de l'Union du fleuve Mano et la mise en place de nouveaux mécanismes de coopération entre la Sierra Leone, la Côte

¹ Confer www.operationspaix.net/11-historique-binusil.html, consulté le 23 août 2013 à 10 heures 45 minutes.

d'Ivoire, la Guinée et le Libéria dans le domaine de la sécurité ¹».

En fait, pendant que la guerre civile prenait fin en Sierra Leone, la région du fleuve Mano dont elle fait partie connaissait un regain de tension. En effet, dans les années 2000, le Liberia et la Guinée (Guinée Conakry), pays voisins de la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire frontalière à la Guinée et au Liberia étaient en proie à des conflits qui risquaient de compromettre la paix et la stabilité précaire en Sierra Leone.

Pendant les deux années de son existence, le BINUSIL avait été placé sous la tutelle de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU. Celle-ci disposait d'un bureau dénommé Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP). Il avait la responsabilité de donner des conseils stratégiques et des orientations politiques, de gérer le Fonds pour la consolidation de la paix, et d'assister le Secrétaire général en coordonnant les efforts de consolidation de la paix déployés par les agences et programmes des Nations Unies. En réalité, la création de la Commission de consolidation de la paix avait été une initiative conjointe de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU qui ont demandé au Secrétaire général « de créer au secrétariat, dans les limites des ressources disponibles, un petit bureau d'appui à la consolidation de la paix formé d'experts dans ce domaine et chargé d'aider et d'appuyer la Commission² ».

Le 4 août 2008, le Conseil de sécurité créa le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) qui remplaça le BINUSIL dès le 1^{er} octobre 2008. Avec un mandat beaucoup plus élargi que celui du BINUSIL, il a pour objectif de fournir un appui politique au gouvernement sierra-léonais ainsi que d'observer et de promouvoir les droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'État de droit. En effet, le Conseil de sécurité de l'ONU, à la lumière des résultats obtenus sur le terrain à travers le BINUSIL décida, dans sa résolution 1793 du 21 décembre 2007, d'adapter sa présence aux nouvelles réalités de la Sierra. Selon

¹ONU, Document CS/8592 des Nations Unies, Département de l'information (service des informations et des accréditations), New York, Rapport de la 5334^e séance du Conseil de sécurité des Nations Unies, 20 décembre 2005.

²Confer les Résolutions A/RES/60/180 et S/RES/1645(2005) disponibles sur www.un.org/fr/peacebuilding/pbso, consulté le 28 août 2013 à 16 heures 35 minutes.

les Nations Unies, il était nécessaire que le nouveau bureau soit pleinement intégré, c'est à dire capable d'assurer une coordination efficace de la stratégie et des programmes des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies dans le pays.

2. Le BINUSIL en Sierra Leone (2006-2008) : quel bilan?

Durant son mandat, le BINUSIL a joué un rôle capital dans la reconstruction post-conflit en Sierra Leone. Elle a œuvré aux côtés des autorités sierra-léonaises à la conception et à la réalisation de nombreux projets de développement dans la perspective de la résolution complète du conflit qui a ravagé le pays. Cependant, la Sierra Leone souffre encore de nombreux problèmes qui constituent des risques potentiels de conflits.

2.1. Les réalisations du BINUSIL en Sierra Leone

La sécurité collective s'inscrit dans une problématique de consolidation structurelle de la paix. Dans cette perspective, la sécurité collective s'inscrit concrètement dans une série d'actions qui entre dans le développement des infrastructures politiques, économiques et sociales susceptibles de constituer les fondements d'une paix civile et d'une sécurité durables (Chouala 2006 : 303).

Cette exigence amena le BINUSIL, dans sa mission de reconstruction post-conflit, à aller au-delà du désarmement des combattants pour s'attaquer aux problèmes existentiels des populations sierra-léonaises.

Ainsi, la communauté internationale initia et réalisa plusieurs projets de développement sur le plan social. Il s'agit surtout des projets communautaires de réintégration et de reconstruction (les initiatives de formation et de création d'emploi pour les ex-combattants) ainsi que des projets pour la reconstruction des villages détruits¹.

¹ Voir rapport de février 2007, disponible sur www.worldbank.org/ida, consulté le 23 août 2013.

Selon l'Association internationale de développement (IDA)¹ en Sierra Leone, des milliers de personnes ont pu retrouver une vie normale grâce à la mobilisation internationale à travers la reconstruction post-conflit. Le dernier rapport de l'IDA souligne que :

« Près de 50 000 ex-combattants ont reçu une formation, et la moitié d'entre eux ou presque tous ont trouvé un emploi ou travaillent à leur compte ; plus de 220 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont regagné un lieu de leur choix. Les deux tiers des ex-combattants vivent aujourd'hui au sein de la communauté de leur choix ; au total, 269 projets ont été entrepris dans divers secteurs (agriculture, infrastructure communautaire, éducation, santé, promotion des micros entreprises, réintégration, etc. ; le pays a ouvert 84 écoles et 28 centres de santé. Quelques 200 000 personnes ont accès à l'eau potable, 9 000 hectares de terres sont de nouveau en culture et, sur l'ensemble des terres cultivées, l'amélioration de la production couvre 1 million d'hectare. En redonnant vie à l'activité agricole, aux administrations locales, aux écoles et aux postes sanitaires, les investissements réalisés ont créé les conditions voulues pour un retour des habitants à une existence normale² ».

Le BINUSIL a aussi permis la formation de plus de 115 policiers sierra-léonais et a contribué à la réforme des forces armées. Le Bureau a apporté également son soutien dans la préparation des élections de 2007 et de 2008. Il appuya par ailleurs la mise en œuvre des réformes visant à démocratiser le parlement, le secteur public, le secteur de la justice et fournit des efforts dans la lutte contre la corruption³. Il s'est employé à sensibiliser la population sur l'adoption de la loi relative à l'égalité des sexes.

Grâce au concours précieux du bureau, les efforts en matière de consolidation de la paix avaient produit des résultats encourageants. Cependant, beaucoup de progrès restaient encore à réaliser comme le souligne la Résolution (S/2007/748) du Conseil de sécurité de l'ONU

¹ C'est une institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres de la planète. Fondée en 1960, l'IDA vise à réduire la pauvreté en accordant des prêts (appelés « crédits ») et des dons destinés à des programmes de nature à stimuler la croissance économique, à réduire les inégalités et à améliorer la vie des plus démunis (www.worldbank.org/ida/what-is-ida-french-html, consulté le 23 août 2013).

² IDA, Rapport de février 2007, disponible sur www.worldbank.org/ida, consulté le 23 août 2013.

³ Voir www.un.org/fr/peacebuilding/pbso, consulté le 28 août 2013 à 16 heures 30 minutes.

en date du 21 décembre 2007 qui :

« (...) Salue les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité en Sierra Leone et, en particulier, la professionnalisation des forces armées et de la police sierra-léonaises, et invite instamment à renforcer et rationaliser l'appareil de sécurité du pays de façon que la police et les forces armées puissent rester viables à terme et s'acquitter efficacement de leurs missions (...)»¹.

Malgré ces avancées significatives, la consolidation de la paix en Sierra Leone souffre de réels problèmes qui risquent de compromettre la paix retrouvée.

2.2. Les limites et défis à la consolidation de la paix en Sierra Leone

La priorité de la communauté internationale en Sierra Leone au cours de la période 2006-2008 a été le renforcement de la paix et de la sécurité dans ce pays. Cependant, dans la perspective d'une véritable consolidation de la paix, la reconstruction post-conflit devient en plus de la stabilité, la mise en place d'une meilleure gouvernance. Ce qui suppose la formation d'un corps de fonctionnaires au service de l'administration et de la justice ; et une gouvernance démocratique du pays.

Dans le domaine de la justice, la création en marge du système de l'ONU, du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL), a certes apporté certains avantages au tribunal spécial. Cependant, l'arrangement n'a pas été sans inconvénients. L'absence d'un appui politique suffisant, en ce qui concerne la livraison des présumés coupables et d'autres formes de coopération de la part de pays tiers, avait affecté la crédibilité du TSSL. Les inconvénients liés à l'absence de pouvoirs conférés en vertu du Chapitre VII ou d'un lien direct au Conseil de sécurité se sont parfois fait intensément ressentir au TSSL, dont l'appui financier et politique se limite à quelques États membres

¹ONU, Document CS/9212 des Nations Unies, Département de l'information (service des informations et des accréditations), New York, Rapport de la 5813^e séance du Conseil de sécurité de l'ONU, 21 décembre 2007.

seulement¹.

Même au niveau du désarmement des combattants, il faut reconnaître que comme dans tous les cas de conflit, il y a des irréductibles. Il reste encore en Sierra Leone des partisans armés du *RUF*, malgré le désarmement des combattants opéré d'abord par la MINUSIL et ensuite par le BINUSIL. Ces derniers constituent une menace potentielle à la paix et à la sécurité du pays dans cette période de fragile stabilité. La Sierra Leone se trouve dans une région toujours en proie à des violences avec surtout la dissémination des ex combattants de la guerre civile ivoirienne un peu partout dans la région. Cette insécurité régionale inquiète les Sierra-Léonais qui ont naturellement le sentiment d'être entrés dans une nouvelle phase (Diallo 2005 : 15).

En réalité, la sécurité est pensée dans une perspective large, intégrant les secteurs militaire, politique, économique et social. Donc la sécurité doit être étendue au-delà de son sens politique et militaire, de façon à inclure la satisfaction des besoins fondamentaux des individus, le droit à un environnement décent, la protection des identités culturelles et religieuses, l'éradication de la pauvreté, la préservation de la survie des générations futures (Hutchful 1998 cité par Chouala 2005 : 302). Or il se trouve qu'en Sierra Leone, la phase de reconstruction est encore fragile et la quasi disparition d'une économie formelle est un obstacle de taille à la reconstruction. Or le développement économique et social d'un pays constitue le contexte le plus favorable à la consolidation d'une sécurité durable et d'une stabilité sociopolitique. Dans un tel contexte, sécurité et développement sont des notions gigognes.

Certains facteurs majeurs constituent un obstacle à l'émergence d'un tissu économique viable. En effet, l'économie sierra-léonaise reste encore gangrenée par une corruption endémique, une inégalité dans la répartition des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles et la persistance de la pauvreté (Diallo 2005 : 17). La réforme économique en Sierra Leone après la guerre civile devrait tenir compte de la distribution régionale des ressources et

¹ *International Center for Transitional Justice (ICT)*, Tom PERRIELLO et Marieke WIERDA, Etude de cas de tribunaux hybrides : le tribunal spécial pour la Sierra Leone sur la sellette, 5 mars 2006, p. 47.

établir un équilibre entre les différentes régions et les groupes ethniques du pays. La rupture d'un tel équilibre pourrait susciter des velléités de conflit.

Conclusion

La présence onusienne en Sierra Leone au cours de la période 2006-2008 a été marquée par la création du BINUSIL dont la mission était de soutenir le gouvernement tandis que celui-ci devrait s'attaquer aux problèmes dont souffre le pays à peine sorti de la guerre civile. Par rapport à cette mission, le BINUSIL a apporté un concours précieux au relèvement de la Sierra Leone après le conflit et à la paix, à la sécurité et au développement du pays. C'est ainsi qu'il a contribué à la professionnalisation des forces armées et de la police sierra-léonaise, à la réalisation des projets de réinsertion sociale, etc. Toutefois, il faut reconnaître que la Sierra Leone est encore loin des attentes et besoins des populations, car de nombreux défis restent à relever, notamment l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption, la transparence dans l'attribution des marchés publics, la réforme de la fonction publique et la démocratie.

Sources et Bibliographie

1. Les sources

1.1. Les imprimés officiels

Département de l'information des Nations-unies, 2001, ABC des Nations Unies, New York, 39

International center for transitional justice (ICT), Tom Perriello et Marieke WIERDA Etude de cas de tribunaux hybrides : le tribunal spécial pour la Sierra Leone sur la sellette, 5 mars 2006, 48 p.

Organisation des Nations-unies (ONU), Document CS/8592, Rapport de la 5334^e séance du Conseil de sécurité, 20 décembre 2005.

Organisation des Nations-unies (ONU), Document CS/9212 des Nations Unies, Département de l'information (service des informations et des accréditations), New York, Rapport de la 5813^e séance du Conseil de sécurité de l'ONU, 21 décembre 2007.

1.2. Webographie

Organisation des Nations-unies, Résolutions A/RES/60/180 et S/RES/1645(2005) disponibles sur www.un.org/fr/peacebuilding/pbso, consulté le 28 août 2013 à 16 heures 35 minutes.

International association for development, Rapport de février 2007, disponible sur www.worldbank.org/ida, consulté le 23 août 2013.

www.un.org/fr/peacebuilding/pbso, consulté le 28 août 2013 à 16 heures 30 minutes.

www.operationspaix.net/11-historique-binusil.html, consulté le 23 août 2013 à 10 heures 45 minutes.

2. Bibliographie

Ayissi A. & Pulton R.-E., 2000. *Bound to cooperate: conflict, peace and people in Serra Leone*, UNIDIR, Geneva, 206 p.

Chouala Y. A., 2006. « Puissance, résolution des conflits et sécurité collective à l'ère de l'Union africaine » in *AFRI 2005*, vol. VI, pp. 288-306.

Cox M., 2001. *State building on post-conflict reconstruction, lessons from Bosnia*, Center for Applied Studies in International Negotiations (CASIN), Genève, 21 p.

Diallo T. B. D., 2005. *Processus de reconstruction post-conflict d'une administration publique: l'exemple de la Sierra Leone*, Mémoire de Master en Administration publique (Cycle international long), ENA de Paris, 64 p.

Deng L., 2004. *The Challenges of post-conflict economic recovery and reconstruction in Sudan*, Woodrow Wilson Center, Washington DC, 13 p.

Faria F., 2004. *La gestion des crises en Afrique subsaharienne: le rôle de l'Union européenne*, Occasional papers (Institut d'études de sécurité de l'Union européenne), 87 p.

Kpaye B. K., 2012. *Les conflits de la région du fleuve Mano (le Libéria et la Sierra Leone) et leur résolution par l'ONU et la CEDEAO de 1989 à 2005*, Thèse de doctorat Nouveau régime, Université de Lomé, 522 p.